Les inscrits et le ministre de la Marine

De la Croix des Marins :

N'avions-nous pas raison lorsque nous disions, dans notre numéro du 6 juin dernièr, que le ministre de la Marine était la seule cause de la grève désas-freuse des inscrits, contre laquelle tout le monde commercial n'a cessé de pro-

bester ?

De quoi s'agissait-il en effet ? De l'interprétation de quelques articles de la loi du 18 avril 1907 sur la sécurité de la navigation et la réglementation du travail à bord des bâtiments.

S'il s'était agi d'une question de satiare, de discipline intérieure ou de toute autre chose intéressant les intérêts particuliers des armateurs et de leurs équipages, on aurait compris la neutralité gouvernementale et son abstention.

Mais n'était-ce pas l'autorité maritime qui avait le devoir de solutionner elle-même la question en litige, puis-

time qui avait le devoir de solutionner elle-même la question en litige, puisqu'elle est le principal auteur de la loi et du règlement, objets de la contro-werse entre inscrits et armateurs?

Si le ministre avait, dès le premier jour, comme c'était son devoir, usé de son autorité et de son influence, le conflit n'aurait pas eu lieu, tous auraient accepté avec déférence sa légitime intervention et se seraient soumis à sa décision.

ston.
Ce qui vient de se passer, la manière liont la grève s'est terminée, ne nous donnent-ils pas manifestement raison? Il a suffi de la présence du ministre à Marseille pour que l'accord se fit instantanément et que tout semblât renirer dans l'ordre !

Marseille pour que l'accord se ill instantanement et que tout semblât rentrer lians l'ordre!

L'accord entre armateurs et inscrits flurera-t-il longtemps? A vrai dire, nous me le pensons pas, du moins tant que se perpêtuera l'état de choses actuel, c'est-à-dire tant que l'on pourra dire impunément à nos inscrits : « Il faut que vous ayez au cœur la haine des armateurs qui vous exploitent ! »

Avec la haine au cœur, on ne fait jamais un pacte durable. Les deux parties en présence n'ont qu'une idée fixe : c'est de se dérober, le plus tôt possible, aux engagements contractés sous l'empire de la force ou de la crainte.

Il est évident qu'aussi longtemps que da police de la navigation sera faite directement par les délégués de la Fédération des Syndicats, qui, sans aucun mandat régulier que celui qu'ils se donnent eux-mêmes, s'introduisent partout, se mèlent de tout, acceptent presque

mandat régulier que celui qu'ils se don-nent eux-mêmes, s'introduisent partout, se mêlent de tout, acceptent presque sans contrôle toutes les dénonciations tles matelots contre les officiers ou les armateurs, tenant toujours suspendue sur la tête de ce dernier, comme une épée de Damoclès, la menace d'une grève; il est évident qu'avec des agisse-ments semblables aucune paix durable ne saurait s'établir.

prève il est évident qu'avec des agissements semblables aucune paix durable ne saurait s'établir.

Ces grèves incessantes, qui troublent ài profondément le commerce national et sèment la ruine en Algérie, en Tunisie, en Corse et même en France peuton ajouter, ces grèves se renouvelleront bertainement, parce qu'il y aura toujours des causes de désaccords entre tertains armateurs et leurs équipages, tauses impossibles à éviter.

Ce qu'il faut s'efforcer de trouver, l'est le moyen de régler ces désaccords autrement que par les grèves. Il nous semble qu'aussi longtemps que le régime de l'Inscription maritime actuel txistera ce moyen est tout trouvé.

Le ministre de la Marine ne vient-il has d'en donner un éclatant exemple?

l'est à l'autorité maritime, tutrice légale le nos inscrits maritimes, qu'appartient fans conteste le droit et le devoir de loutenir leurs revendications et de les laire prévaloir s'il y a lieu. Les deux parties en présence, inscrits et armateurs, devront toujours, comme elles tiennent de le faire, s'incliner devant la ers, devront toujours, comme elles ennent de le faire, s'incliner devant la

fiennent de le faire, s'incliner devant la fécision de l'autorité maritime. La suspension momentanée du mono-tole de pavillon entre la France et l'Al-térie, celle du privilège des inscrits, iont des remèdes empiriques et ineffi-taces qui ne feraient, croyons-nous, au'augmenter le désordre et le désarroi aniversels, sans avantage pour per-sonne.

onne.
Plus tard, quand les esprits seront plus
almes, il conviendra de voir, comme
a si excellemment dit l'honorable
di Jourde, si la revision de la loi de Il Jourde, si la revision de la loi de l'ascription maritime ne s'impose pas, t dans quelles conditions elle doit se laire. C'est un problème très délicat, tur la solution duquel les meilleurs estrits sont divisés, et qu'il importe pourant de résoudre au plus tôt, en consertant toutefois la plus grande bienveilance pour nos populations maritimes, tui doivent certainement continuer à tre soutenues, aidées et encouragées,

parce qu'ainsi que nous l'avons dit ré-cemment : les plus nombreuses flottilles de pêche sont l'indice des plus grandes marines commerciales et des plus puis-santes marines militaires.

LE VOTE PERSONNEL

La proposition de M. Lasies sur le vote personde la eté longuement discutée mer par le Commission du règlement. Elle a décidé de proposer à la Chambre d'ins-tituer le vote personnel dans les cinq cas sui-

Pour la création d'impôts nouveaux ; Pour les crédits supplémentaires ; Pour l'ensemble du budget ; Pour les quatre contributions ; Pour les validations d'élections des

Pour les validations d'élections des députés.

A cet effet, les députés défileront à la tribune et déposeront leur builetin.

Les abstentionnistes, comme nous l'avons annoncé hier, se fetont également pointer à la tribune, de sorie que tous les députés présents dans l'assemblée participeront au vote.

En ce qui concerne la seconde partic de la proposition de M. Lasies où la conflance ministérielle est engagée, la Commission a décidé de ne l'examiner qu'à la rentrée des Chambres.

Cette question étant trop complexe pour la résoudre en quelques jours et étant de nature à modifier un certain nombre d'articles du réglement en vigueur, la Commission a cettimé qu'elle ferait œuvre plus utile en attendant la rentrée d'actobre pour en délibéres.

Ajoutons qu'au cours de sa réunion d'hier, le groupe demandera cependant qu'un de puté en congé régulier ou délégué par son groupe dans un Congrès pulses charger un de ses collègues de le représenter dans les soru-tins.

Échos du Sénat

TA LIQUIDATION DES CONGREGATIONS

De l'ensemble des repports, conçus en princa très précès et très virs, il ressort que la lupart des tribunaux. Cours d'appel et Par-uets, ont témoigné d'une induigence singu-rère pour les liquidateurs, abandomant dans eaucoup de cas le rôle de vérificateur des omptes qui leur est imparti.

On relève espendant dans les homologations eixonaux et cours de province la trace d'un xamen très minutieux, tandis que dens presque pus lès cas le tribunal de la Seine a prononcé homologat on des frais sans discussion et sais addication.

Certains agissements d'un des limidateurs

nodification.
Certains agissements d'un des liquidateurs arislens ont fait l'objet d'une discussion très namés; plusieurs commissaires ont fait observer qu'une messus esmblable à celle qui sié prise contre M. Duez devrait être prise à

server qu'une mesure dété prise contre M. Duez devrait être prise à son égard.

D'une façon générale, il a été reconnu par les commissaires que la chancellerie n'evait pas apporté une vigilance su'fisante dans la surveillance des opérations des iquidateurs et qu'elle avait même négligé les avertissements officiellement transmis par le ministère des

La terre tremble encore

EN VENDÉE

Nantes. — Hier matin, à 5 h. 25 minutes, une nouvelle secousse de tremblement de terre a été ressente à Saint-Fulgent (Vendés) et dans la région. La secousse a été moins forte que effle de la semaine dernière; elle ne dura que trois secondes.

Pas d'accident.

A LA JAMAIQUE

Kingston (Jamaigue). — Une secousse sis-mique très violente, qui a provoqué une vive diarrise parmi la population, a été ressente C'est la seconde qui se fait sentir depuis trois jours.

La fondation Anthony Polliok pour les appareils de sauvelage

En souvenir de leurs parents, M. et Mme Anthony Polliok, disparus dans le naufrage du paquebot La-Bourgogne, Mmes G. Paraf, Richelot et Ostheimer, ont fait don au Conservatione national des arts et métiers d'une somme de 100 000 francs, destinée à la création d'une exposition permanente d'appareils de sauvetage maritime, ouverte aux Inventeurs de tous les pays.

pays.

Des récompenses seront attribuées sous le nom de prix « Anthony Polilok », aux meileurs appareils exposés dans les conditions fixées per un réglement qui vient d'être adopté par le Conseil d'administration du Conservatoire des arts et métiers.

Les principaux pays maritimes seront représentés dans le jury chargé d'attribuer ces récompenses.

compensation permanents d'appareils de sau-ceaposition permanents d'appareils de sau-veiage maritime est actuellement en vole d'or-ganisation et les personnes qui désirent y pren-dre part peuvent des maintenant adresser leur dernande au directeur du Conservatoire des arts et metiers.

Les habitations à bon marché à Agen

On nous écrit

Dans sa séance du 30 juin 1900, le Conseil d'administration de la Gaisse d'épargne d'Agen, présidé par M. Louis Aunac a voté : une somme de 25 900 francs pour habitations à bon marché dont il a décidé la construction immédiate ; une deuxième somme de 20 900 francs pour souscrire à des actions d'une Société qui se formerait à Agen, dans le même but, voulânt ainsi prouver son désir de soutenir toute So-

Les bandits de la Drôme

Cour d'assises de la Drôme

Audience du 2.juillet 1909 (suite)

Audience du 2. juillet 1909 (suite)

A la reprise de l'audience, à 3 heures, R est procédé à l'interrogatoire de Liottard; le président rappelle les diverses condamnations prononcées contre l'accusé qui, à Divajeu, son pays, passait pour être paresseux et brutal. Liottard proteste falblement.

C'est maintenant au tour de Berruyer qui, lui, n'a pas encore comparu en justice; mais il avait à Romans, oû il habitait en dernier lieu, une mauvaise réputation. C'est chez lui que se réunissalent David, Liottard. Brenier et d'autres individus peu recommandables.

Quant à Brenier, c'est aussi un repris de justice qui a déjà été condamné à Valence en pour de de de condamné à Valence en pour le de la distributer au jury un tableau syneptique et récapitulaif des crimes imputés respectivament aux accusés, tableau qui leur permettra de suivre plus facilement les débats.

Il résulte de cette statistique douloureuse que pavid est accusé de 15 crimes, Liottard de 17. Berruyer de 24.

Le président énumère ensuite chacun des crimes imputés à chaque ecousé.

Le président interroge Liottard sur le premier crime de la lugabre série, commis par lui, le 3 novembre 1905, à Livron. Le président rappelle que la victime, le père valeilles, fut trouvée étendue dans la cuisine de son habitation, ayant le crâne fracturé. L'accusé préend avoir frappé sa victime à l'aide d'un bâton et non avec un caillou et une hache. Il avous que ect assassinat de Mile Marie Juge, agée dos fos ans, comma par Liottard, le 2 septembre 1906, à Mondy, commune de Bourge, l'accusé, car une somme de 490 francs fut retrouvée dans le corset de la vielle fille. Liottard reconnatt avoir assommé Marie Juge à l'aide d'une matraque et avoir prémédité son crime. L'assassinat de Bren, commis par David, Berrouyer et Lamarque. Sus aucune émotion, David raconte gomment, le 6 mai 1907, il pénétra unitamment chez le père Malbouret, viellard de 12 ans, avec Berruyer et Lamarq

pieds cans l'aire ou Lamarque avait aitume un fagoi.

Comme il ne se décidait pas à parler. David lui plaçs un oreiller sur la figure, afin de l'étoufier. Après avoir foulid la maison de fond en comble, les habdits revinrent près du corps. Les controlles de la completation de la

Audience du 3 juillet

L'audience est ouverte à 8 h. 45. Le public est aujourd'hui un peu moin-ombreux qu'hier dans la saile des assisse 'est que la consigne très sévère ne perme' entrer que très difficilement au Palais de ustice, si l'on n'est muni d'un laisser-passer

Cependant, la tribune située au fond de die est occubée par beaucoun de dames c neure matinale n'a pas empêché de se rene

Gependam, la tribune stutes au soint de tissule est occurée par beaucoun de dames que l'heure matinale n'a pas empêché de se rendre au Palais.

Les acousés, dans leurs box, sont toujours étroitement surveillés par les gendarmes. David, l'air très éveillé, cause famillèrement avec son gardien; Liottard, solitaire et sournois, promième des youx furibonds sur le public. Quent à Berruyer, tous ses efforts tendent à éviter que les photographes réussissent à prendre son visage qu'il dissimule derrière son feutre notr. Brenier, élégant et correct, a l'air d'assister en simple curieux gux debats.

Reprenant l'interrogatoire, le président abordo le fait relait à l'assassinat du meunier Eugène Chard, de Saint-Lattier. Ce crime est imputé à David et à Lemarque. Il fut commis en mai 1907 sur la route, tandis que le meunier revensit du marché de Romans; le coup fut fait entre la gare de cette localité et le moulin où habitait le victime.

Ce crime rabporta 8 400 rances aux deux bandits, à qui Berruyer avait indiqué le coup.

Aussitot après le partage, Lamaces aux deux bandits, à qui Berruyer avait indiqué le coup.

Aussitot après le partage, Lamaces en deux deux bendits, à qui Berruyer avait indiqué le coup.

Aussitot après le partage, Lamaces aux deux bendits, à qui Berruyer avait indiqué le coup à faire?

De la avait été convenu, n'est-ce pas, qu'une partie de l'argent void serait réservée à Berruyer qui avait indiqué le coup à faire?

David. — C'est la moindre des choses, (Rites.)

dit David, nous nous retrouverons bien asses, allez i ... —Ces paroles dit le président, émurent beaucoup M. Girard, il devait en effet être par vous étranglé quelques joure plus tard. C'est avec le plus parfait cynisme que David avoue avoir traftreusement étranglé le meunier, dont il serra fortement le cou avec une énergique flexion du biceps de son bras droit.

droit.

La part de Berruyer fut de 600 francs, que
David remit à Lamarque pour lui être versés.

Mais Berruyer nie fortement avoir participé
en aucune façon à ce crime: C'est la vengeance
qui fait que l'on m'accuse «, dit-il en bégayant.
Il éprouve, en effet, une grande difficulté à
parier.

les.

Le président. — Le jury appréciera la valeur de vos dénégations.

Le procureur de la République, s'adressant à Liottard, lui demande:

— Est-il exact qu'à la prison, yous vous êtes mis d'accord avec David pour mettre à la charge de Berruyer des crimes qu'il n'aurait pas commis?

R. — Oh I non I

charge de Berruyer des ormes qu'n n'au-te pas commis?

1. — Oh I non I

1. — Et vous, David, qu'en dites-vous?

R. — A ce moment, nous nous regardions chiens de falence, répond simplement Da-fl. Au surplus, vous pourriez entendre les reliens; puisqu'ils sont assermentés, ils di-nt sans doute la vérité. (Hilarité.) Liottard nie absolument avoir participé à ssassinat de Romarin.

Cà et

Congrès des œuvres féminines

A l'occasion des fêtes de Jeanne d'Arc, un Congrès des différentes œuvres féminites du diocèse s'est tenu au théâtre municipal de Saint-Flour, sous la présidence de Mgr Lecœur.

Après la lecture et la discussion de très intéressants rapports sur l'état actuel de ces œuvres, on voia le principe de leur fédération. Les statuts seront prochaînement

publiés. C'est le premier Congrès de ce genre tenu dans le diocèse. Nous souhaitons qu'il porte d'heureux fruits.

L'intendant général François

Listemant general François.

Les obsèques de l'intendant genéral François, grand-croix de la Légion d'honneur, décédé à Paris, ont été célébrées vendredi à la cathédrale de Verdun.

Tous les corps de troupes de la garnison rendaient les honneurs. Trois généraux et un intendant général tenaient les cordons du poèle.

Le sous-préfet représentait seul les autorités civiles.

L'intendant général, viell amt du défunt, a prononcé sur la tombe un discours d'adieu ému.

Le prix Sully-Prudhomme

Le jury du prix Sully-Prudhomme a recu, cette année. 157 manuscrits de poèmes. Dans sa séance d'hier, il a proclamé lauréat, pour 1909, M. Marcel Tousaint, auteur d'un remarquable recueil intitulé « Sous la rose et sous l'olivier ». M. Marcel Toussaint, est un jeune universitaire, professeur de première au lycée de Dragungam.

L' « Officiel » promulgue la loi portant qu'en cas d'empêchement ou d'urgence, le juge de pair pourra déliguer son greffier pour les opérations de scellés.

MOUVEMENT ADMINISTRATIF

Sont nommés sous-préfets : de Bône, M. Lu-taud, sous-préfet de Batna; de Batna, M. Cas-sineilli, cher de cabinet de préfet; de Bougle, M. Laquille, secrétaire général, de Constan-tine.
M. Arsipe, conseiller de préfecture de Cons-tantine, est nommé secrétaire général de dé-partement pour les affaires indigènes.

LES FETES DE JEANNE D'ARC

A VERDUN

La seconde journée du triduum réservée aux dames a remporté un piein succès. L'office du soir avait attiré à la cathédrale tendue de drapeaux et d'oriflammes une foule très grande d'admirateurs de la Bienheureuse. La journée de dimanche s'annonce comme devant être particulièrement solennelle. La messe et les vèpres seront magnifiques : les Sociétés muiscales de la ville, la mattrise et les chœurs de Notre-Dame prêteront leur concours.

A SAINT-FLOUR

Plusieurs milliers de personnes venues de tous les points du diocèse, de Murat, de Mau-riac, d'Aprillac, etc., se sont jointes aux San florains pour dignement célébrer la Bienheu-

riac, d'Apfiliac, etc., se sons jointes aux pariforains pour dignement célébrer la Bienheureuse.

La cathédrale, les maisons particulières, l'Hôtel de Ville et les promenades publiques sont merveilleusement décorées.

Dès mercredi soir les fêtes ont commencé à la cathédrale, Mrr Lecœur, en indiqua la grandeur et la portée.

Jeudi matin, après la messe de communion où Mrr Nègre préconisa la pratique de la communion fréquente, eut lieu une magnifique procession à travers les rues de la ville. La messe pontificale fut célébrée par Mrr Nègre.

Le soir, Mrr du Vauroux prononca le panégrique de la Bienheureuse. Il montra la nature vraiment providentielle de sa mission, et comment elle avait sauvé la France par la seule force de l'amour.

Le Conseil municipal assistait en corps à la cérémonie.

Le cortège de nouveau se déroula dans la ville; et le soir, après le salut solennel du Très Saint Sacrement auquel assistaient les trois évêques, un nouveau concert public termina ces merveilleuses manifestations.

DANS LE NIVERNAIS

DANS LE NIVERNAIS

DANS LE NIVERNAIS

Mgr Gauthey, évêque de Nevers, vient de
donner à son diocèse les instructions promises
résemment au sujet du triduum des fêtes à
célébre dans les diverses paroisses.

Le triduum sera célébré à Nevers les 29, 30
et 31 octobre. Le panégyriste de la Bienheureuse sera M. l'abbé Thellier de Poncheville.
A Saint-Pierre-le-Moutier, qui fut pris d'assaut par la Bienheureuse, un pèlerinage aura
ileu les 8, 9 et 10 octobre. Mgr Gauthey y promoncera un panégyrique le dimanche 10 octobre.

L'ouverlure du triduum jeudi soir a donné lieu à une manifestation spiendide. Malgré le temps exérotale, sous les bannières et les drapeaux, une procession de 1200 enfants, après avoir entendu Mgr Foucault à la cathédrale,

roulée par les rues principales, encadrée foule énorme. une foule énorme.

e pèlerinage lorrain à Saint-Dié est l'ocon d'un éoneours immense. La cathédrale
superbement décorée, la ville pavoisée. Les
tis sont magnifiques. Mgr Sallot de Brone a prononcé un discours des plus élo-

AUTRES CÉRÉMONIES

A Sainte-Genevière (Aisne), on dépit du manvais temps, les fêtes célébrées dimanche en inhonneur de Jeanne d'Arc ont eu un succès compier. Plus de 1000 personnes y prirent part.

A Chérailles (Creuse), même succès. Après la cérémonie du soir, la foule s'est spontanément groupée et a parcouru la ville, avec des clerges allumés et en chantant des cantiques, au milieu d'un véritable enthousissme. Le maire, se voyant impuissant à empécher cette manifestation, s'est fait rempiacer par son fils qui a parcouru en voiture les rués au galop et coupé le cortège à maintes reprises au fisque de provoquer de graves accidents. Il a été vigoureusement hué.

Congrès diocésain du Mans

De notre correspondant particulier? De très intéressants rapports sont lus sur

De très intéressants rapports sont lus sur l'organisation paroissiale.

On parle tout d'abord du denier du culte. Cette œuvre a été si fortement organisée dès la première heure, qu'elle a servi de type à beaucoup d'organisations similaires réalisées ailleurs.

On étudie ensuite le fonctionnement des Conseils paroissiaux et aussi des Comités paroissiaux, que l'on désire à la fois paroissiaux et cantonaux.

M. le général Bonnet parle avec une émotion communicative de l'association des pères de famille chrétiens, qui défend l'école catholique, fait respecter la neutralité de l'école publique, travaille à réprimer la licence de la rue, protège le jeune soldat contre les périls de la caserne.

Un jeune et éloquent rapporteur rappelle les conditions juridiques dans lesquelles peuvent se constituer les associations constituées pour assurer la neutralité de l'école.

Le soir, à la séance plénière, après avoir offert au nom du Congrès un bouquet lumineux à Mar de Bonfils à l'occasion de la fête

Le soir, à la séance plénière, après avoir offert au nom du Congrès un bouquet lumineux à Mgr de Bonfils à l'occasion de la fête de Sa Grandeur, M. l'abbé Belleney, de la Maison de la Bonne Presse, fait chanter et représenter la belle et si instructive pièce d'ombres initiulée : La Genèse du monde, ainsi que la poétique chanson de Botrel : Jésus chez les Bretons.

M. de Las Cases, sénateur de la Lozère, prononce un fort éloquent discours sur la question sociale.

M. de Las Cases, senateur de la Lozere, prononce un fort éloquent discours sur la question sociale.

« Les catholiques, dit l'orateur, ont travaillé et travaileront à améliorer le sort de ceux qui soufirent d'infortunes, méritées parfois et souvent imméritées.

» Le catholique de notre temps doit être social; c'est ainsi qu'il travaillera à la résurection de la France chrétienne.

» Si l'on veut savoir comment on est social, adressons-nous à l'Action populaire de Reims qui, dans de courtes et substantielles brochures, donne tous les renseignements qu'un catholique peut désirer sur ce point.

Sa Grandeur remercie l'orateur avec effusion.

Sa Grandeur remercie l'orateur avec eftusion.

Au début, Monseigneur avait donné lecture de la dépeone suivante, adressée par
le cardinal Merry del Val en réponse au télégramme envoyé à Rome par Sa Grandeur.

"Saint-Père, sensible hommage de fitial
entier dévouement, exprimé occasion Congrès diocésain, envoie de cœur bénédiction
appostolique implorée à Votre Grandeur, au
clergé et aux fidètes réunis abondantes faveurs divines sur les membres et leurs travaux : Le cardinal Merry del Val. »

Cette lecture est écoutée debout. On
acclame le Pape,

Ce matin, on étudie les questions sociales
et les œuvres charitables des Conférences
de Saint-Vincent de Paul, agences de placement, œuvres charitables des Conférences
de Saint-Vincent de Paul, agences de placement, œuvres d'assistance des travailleurs
et Syndicats agricoles, si florissants dans le
Maine.

La Ligue patriotique des Françaises, qui

La Ligue patriotique des Françaises, qui e réorganise dans le diocèse, fait l'objet une causerie spéciale de Mgr de Durfort, irecteur diocésain.

TCHOS BELIGIEUX

XX° Congrès eucharistique international à Cologne (4 au 8 sout 1909)

Voyage circulaire organisé eous la présidence de Mer Odein, en passant par Ais-Chapelle, Cologue, Born, Munchen-Gladbach, Coblentz, le Rhin, Wiespaden, Francfort, Heidelberg, Garlsruhe, Strasbourg, Nanoy et Beiman,

Reims.

Le voyage est combiné de manière à permettre aux adhérents d'assister à toutes les séances et cérémonies du Congrès.

Départ le lund 2 août, par train à marche rapide. Retour le vendredi 13 août, Départ : Paris, i** classe, 57 fr.; 2* classe, 220 fr.

Départ : Terpnier, i** classe, 362 fr.; 2** classe, 725 fr.; 3** classe, 212 fr.

La direction de ce voyage est confiée à M. Delcourt-Haillot, secrétaipe général du Comité permanent des Congrès. 22, rue de la Poterne, à Valenciennes (Nord).

A Sainte-Anne d'Auray par mer

A Sainte-Anne d'Auray par mer

Le clergé de Coustron, localité des rives de
la Loire, vient de conduire un pelerinage à
Sainte-Anne d'Auray dans esconditions peu
hannies, Les pélerins ont fait le royage en
descendant le fleuve et par mer.

Les organisateurs du pèlerinage avaient
felié un navire et ce fut au chant des cantiques et à la récitation du rosaire qu'il
s'ébrania, descendit la Loire, doubla la pointe
du Croisie et pénétra dans la rivière d'Auray,
Les pèlerins restèrent deux jours à Sainte-Anne
d'Auray; les prières ferventes des riverains de
la Loire se joignirent là celles des deux pelerinages breions. Le retour s'effectua le sur-

demain par une mer assez agités, mais le vire, béni à Sainte-Anne, supporta alsément

Pèlerinage à Notre-Dame des Victoires Notre-Dame de Fourvières, Notre-Dame des Ermites

Pour 145 francs de Parimet 83 francs de Lyon (billet, hôtele (trois repas par jour), voltures, bateaux, guides compris), visite de merveilles de la Suisse; pelerinage à Notre-Dame des Ermites; excursion aux chates du Rhin. Ecrire à M. l'abbé Villard, directeur, à Char-ont (Aube).

NOS AMIS DEFUNTS

NOS AMIS DEFUNTS

JÉSUS, MARIE, JOSEPH

(Ind. 7 ans et 7 queranteines, 8 juin 1997g

Le Fr. Garcias Leguet, Dominicain, au couvent de Passajes (Espagne), 68 ans, dont quarante de profession. — M. Jules Lamoulère, 44 ans, distributeur des bons journaux, à Lelin-Lapujolle (Gers). — Mime ida Goubard de Dracy, au château de Cheveneset (Saône-et-Loire), au château de Cheveneset (Saône-et-Loire), au château de Cheveneset (Saône-et-Loire), ans, a Laval. — Mime ida Goubard de Dracy, au château de Cheveneset (Saône-et-Loire), ans, a Laval. — M. Pierre Lance, à Lorette, 78 ans, 12 ans, 12 ans, 12 ans, 12 ans, 13 ans, 14 ans, 15 ans, 16 chanoine Daniel, curé archiprete de Saint-Brievo. — M. Jiann, 71 ans, 17 des prêtres les plus remarquables du docèse de Saint-Brievo. — M. Jabbé Mougeolle, 52 ans, curé d'Isches (Vosges). — M. Léon Varnier, 44 ans, maire de Norrois (Marne). — M. Eugène Langeiller, ancien Frère de Ploèrmel, 55 ans, aux Touches (Loire-Infériere). — Mme Lucie Chardin, veuve Legrand, 51 ans, a Bourges (Cher).

MARIAGE

MARIAGE
On recommande aux prières le prochain ma-riage de Mile Marcella Culhat avec M. Alphonse Parret, à Saint-Myon (Puy-de-Dôme).

Informations du soir

ADHESION DE Mgr RENOU

La Semaine religieuse de Tours punite une lettre de S. G. Mgr Renou, archevêque de Tours, à S. Em. le cardinal archevêque de Bordeaux, où il lui déclare adhérer plei-nement à sa protestation.

Maisons-Lafitte, 3 juillet, 3 heures. — apret, le déjeuner aux soupes communistes, une cens taine de tout jeunes lads se sont formés en cortège derrière leur bannière syndicale et se sont rendus devant certaines écuries, notamment devant celtes de l'entraîneur Woodland pour essayer de débaucher leurs camarades restés au travail.

A 2 heures, ayant chanté le premier couple de l'internationale, ils pénétraient dans la salle où avait été organisée la réunion du jour.

Là-dessus le cortège se reforme et se rené devant les écuries de M. Lucien Robert. Or conspue l'entraîneur et on crie: « Vive le grève l' Après quoi on va chez M. Stoor, rut delégué pénètre dans l'établissement, réveille les garçons endormis et les invite à si joindre au cortège qui, enfonnant maintenant des chansons en angalis, fait la boule de neige. Le préfet de Seine-et-Oise et les commissaires pécials se tiennent en permanence à Maisons-Laffitting, 3 heures. — Cette nuit, quelque entraîneurs, parmi lesquels les frères Cunningion, se sont entreanus avec M. Craissae, qu' leur a présenté les revendications des lads, et ont exprimé le désir de sentretenir avec let délégué de ces derniers.

M. Fallières restera à l'Etysée

Tous les ans, le président de la République assiste à la réunlon de Maisons-Laffitte aux

M. Fallières restera à crissee
Tous les ans, le président de la République
assiste à la réunion de Maisons-Laffitte au
cours de lauvelle se dispute le prix du président de la République doité de 100 000 francs.
En raison de la grève des lads, M. Fallières
ne se rendra pas demain à Maisons-Laffitte.

LA SANTE DU GENERAL DE GALLIFFET Voici le bulletin de santé signé par le docur Lereboulet :

« Nuit assez calme, état stationnaire ave

délire. Dans l'entourage du malade, on semble moins l'entourage du malade, on semble moins inquiet et on nous déclare que le général a dornit tout le nuit et que le délire provient de son extrême faiblesse. La voix et la parole sont revenues ; le malade ne semble pas souffrir.

LES AUGUSTINES DE VERDUN

La communauté des Augustines de Verdun, considérée par l'administration comme enseinante, a été, à ce tire, pourvue d'un liquidateur par le tribunal.

Mais, dans son appel devant la Cour de Nancy, la Congrégation a soutenu qu'elle est en résilité mixte.

Le Conseil d'Etat a refusé de l'admettre.

LANCEMENT D'UN SUBMERSIBLE Cherbourg, 3 juillet. — De notre correspo

Samedi matin a été lancé à Cherbourg is submersible *Thermidor*, construit sur les plans de l'ingénieur Laubeuf. L'opération a parfaite-ment réussi.

LANCEMENT D'UN CUIRASSE Trieste, 3 juillet. — Le lancement du cul-rassé d'escadre Radetzky a eu lieu ce matin en présence de l'archidue François-Ferdinand et d'un grand nombre de hauts fonctionnaires. Le navire a été baptisé par la princesse de Hohenberg, femme de l'archiduo François-Ferdinand.

UN EBOULEMENT DANS UNE RINE De notre correspondant de Soint-Etienne T On annonce qu'un éboulement de mines vient e se produire à La Talaudière, près de Saint-

Il y aurait 4 victimes.

A y aurait 4 victimes.

Rome, 8 juillet. — Les journaux ont publié de longs télégrammes de Palerme sur le mouvement protestataire contre les conventions maritimes.

La foule, très excitée, est arrivée devant la préfecture, après être entrée plusieurs fois en conflit avec la force publique.

Le préfet a fait afficher un télégramme de M. Giolitti promettant que les droits de Palerme seraient respectés.

Le Roi

— Pauvre Solepto! murmura mélancoliquement Inès.

Don Miguel lui prit doucement la main
en disant avec émotion:

— Cela vous fait de la peine aussi de
penser qu'il sera détruit?... J'avoue que
cette exécution me sera dure. Mais qu'estce que cela, si à ce prix je puis vous conquérir, Inès! Ecoutez encore ce que je dois
vous dire... Je veux complètement me
transformer avant de solliciter votre chère
petite main. Il faut que vous oubilitez le
roi des Andes, cet homme qu'une chimère,
généreuse je le veux bien, quant au but,
mais trop ténébreuse quant aux myoens,
éloignait de la voie droite, obligeait à la
dissimulation et à une dureté impitoyable.
Il faut que vous ne voyiez plus en moi que I mais ne craignez-vous pas pour plus red des dénonciations de la part des antens affiliés?

Non, car j'al pris mes précautions. Je ens la plupart par quelque secret, quelque lute inconnue dont le possède les preuves, si e savent, et seront les premiers à désir que le silence se fasse toujours sur tite page de leur existence. Quant à mes primes du camp de Solepto, ils recevront red sur l'honneur que jamais un mot extent de viendra révêter mon seret. Ce tous d'honnetes gens, ils tiendrant leur m'initierais aux œuvres sociales, sous la

lors... Elle l'interrompit par un cri spontané du

Elle l'interrompit par un eri spontané du cœur...

— Ah I j'avais bien deviné quelle noble nature vous étiez ! Quand vous serez chrétien, c'est en toute conflance que je m'unirai à vous.

— Inès, ceci est une promesse !

— Oui, c'est une promesse de fiançailles! dit-elle en levant son regard ému et heureux vers les yeux rayonnants de bonheur et de grave tendresse qui l'interrogeaient. Ils restèrent un long moment silencieux.

savourant l'exquise douceur de cette minute... Depuis quelques instants, Jacques s'était éloigné discrètement, et, courbé à terre, s'amusait à déranger dans leurs ailées et venues de diligentes fourmis.

— Il fout que nous partions l'dit enfin Inès. Mine de Sambras est souffrante et m'a demandé de ne pas rentrer trop tard.

— Que je voudrais pouvoir vous enlever dès maintenant à cet esclavage!

— Gomme vous exagéres! Mine de Sambras est très bonne pour moi, et, si l'ai quelques petites difficultés, quelques petites ennuis, comment oscrais-je me plaindre, en considérant l'existence de tant d'autres!

— Vous êtes toujours la sagesse même l.. Mais je me figure que ma cousine Antoinette n'est pas très agréable pour vous ?

— Depuis quelques jours seulement — depuis la soirée de contrat. Mais je n'ai guère affaire à elle, et d'ailleurs tout cela est bien peu de chose!

— C'est égal, j'ai hâte, de toute façon, de vous voir devenir comtesse de la Roche-Giéon. Et quel ennui de ne pouvoir, lors des visites que je ferai chez mes parents, nous traiter en fiancés! Il 'faudra avoir l'air de presque étrangers, nous parler à peine l... Me permettrez-vous de vous écrire, au moins ?

Ines secoua la tête.

— Je suis seule, sans famille; je crois préférable de vous en abstenir jusqu'à nos ilançailles officielles, don Miguel.

— Comme vous êtes sévère! C'est une dure pénitence que je vais faire pendant cette année. Mais elle me méritera peut-étre une foi plus ferme et plus ardente.

— Oh! out, Dieu voit tout et compte tout... Mais dites-moi, don Miguel, ce qu'est devenue la pauvre Alonsa ?

et ce brave Bille I Vous leur avez donné la liberté?

— Après serment de ne rien révéler, naturellement. Ils doivent raconter une histoire de fuite à fravers les montagnes... On en parlera ces jours-ci dans les journaux. M. Hamelette est tout entier à ses travaux, comme si rien d'extraordinaire ne s'était passé dans son existence. Quant à Bille, il est chez moi. Je n'ai pas de serviteur plus fidèle, plus passionnément dévoué. C'est du fétichisme que ce garçon professe à mon égard.

Ils se mirent à rire tous deux, au souvenir des anciennes opinions de Bille.

— Et l'excellent don Sanche qui m'a si hien soignée?

— Il est encore à Solepto. Aussitôt que fout sera fini là-bas, il viendra à Paris, et lui non plus ne me quittera plus.

Jacques se rapprocha à ce moment. Il était l'heure de se séparer. Don Miguel haiza la main d'Inès et la regarda s'éloigner avec un mélange de tristesse et de honheur, tristesse du long délai que luiméme s'imposait pour leur union, bombeur en songeant qu'un jour cette enfant à l'âme si pure, si ferme et si noble, serait sa compagne pour toute la vie.

Te fut dans la haute société parisienne.

serment. Cependant, s'il arrivait qu'un d'eux le trabil, je me suis arrangé ain qu'on no pôt decouvrir aucune pravue.

d'eux le trabil, je me suis arrangé ain qu'on no pôt découvrir aucune pravue.

d'eux le trabil, je me suis arrangé ain qu'on no pôt découvrir aucune pravue.

d'eux le trabil, je me suis arrangé ain qu'on no pôt découvrir aucune pravue.

d'eux le trabil, je me suis arrangé ain qu'on no pôt découvrir aucune pravue.

d'eux le trabil, je me suis arrangé ain qu'on no pôt découvrir aucune pravue.

d'eux le trabil, je me suis arrangé ain qu'on no pôt découvrir aucune pravue.

d'eux le trabil, je me suis arrangé ain qu'on no pôt découvrir aucune pravue.

li n'existera plus aucun moyen de parveirs in intersistera plus aucun moyen de son discourant de la parte de son lassable de la parte de son miassable charlés, d'e naux moyen aucun d'existence du contrait. As societ diligente son une minetant el eva mont de la parte de sur femare d'entre de la pelne aussi de preur d'elle vous sur avez donné la liberté?

D'avez solable l'avez de la pelne aussi de preur d'elle vous leur avez donné la liberté?

Luttre et victoire (evité)

[cuite]

Mais ne crignet-vous pas pour plus la des ou pris plus vous conternair : An libert d'evait de la pelne aussi de preur d'elle vous leur avez donné la vous vior nate de la pelne aussi de preur d'elle vous leur avez donné la liberté?

Luttre et victoire (evité le parte de la pelne aussi de peut d'elle vous leur avez donné la vous vior nate de l'existence du contrait d'au s'evait de nous d'evait d'elle d'evait d'elle qu'un d'elle d'elle vous leur avez donné la vous vior nate le viour de la course d'elle vous l'evait d'elle d'elle l'existe de le course d'elle s'existence du un étonnement indescriptible lorsqu'on var le changement d'existence du comte de la Roche-Giéon. Jusque-là, il avait mené, pendant ses séjours à Paris, une vie fort mondaine, alternant avec les occupations artistiques et les études scientifiques qui paraissaient l'intéresser également. Jamais il n'avait semblé es soucier d'œuvres sociales, ni même charitables, du moins pour payer de sa personne, car il était royalement généreux lorsque l'une d'elles venait le solliciter. La surprise était donc bien explicable, en le voyant s'inifier à ces œuvres, sous la direction de M. de Blèves... Chez les de Bronnes, c'était de la stupéfaction, et Inès avait peine à s'empêcher de sourire en les entendant échanger leurs réflexions à ce sujet.

— C'est sans doute une pose I dit un jour M. de Bronnes. La mode est à cela.

— Mon cher ami, M. de la Roche-Giéon est trop intelligant pour être poseur I riposta Mme de Sambras. Je crois, moi, qu'il est sincère.

— Oh I j'en suis sûre I appuya Antoinette,

M. DELLY. (Droits de traduction et de reproduction ré-servés.)

Le Noël Revue de l'enfance et de la jeunesse

ABONNEMENTS : UN AN, 10 FRANC